avril 2021 n°177

Commune de la SÉGUINIÈRE

Bulletin d'informations municipales

Dossier

UN BUDGET 2021

Ambitieux et réaliste

Activités sportives de plein air
page 3

Recherche de bénévoles
page 8

Parcours Eco-citoyen
page 9

La Séguinière

www.mairie-laseguiniere.fr

Budget & Dotations

Les élus ont approuvé, le 12 avril dernier, les comptes de l'année 2020 et voté, dans la continuité, le budget 2021 en reprenant un excédent, net des dépenses engagées, de près de 1 million d'euros.

Moments forts dans la vie municipale car il matérialise les engagements politiques, le budget revêt, cette année, un caractère particulier dans la mesure où il s'agit du premier voté par l'équipe qui a recueilli vos suffrages en mars dernier.

L'évolution des dépenses est parfaitement maintenue à La Séguinière avec une hausse de 0,6% en 4 ans !

Malgré l'impact de la crise sanitaire qui a représenté en 2020 une charge supplémentaire de 50 000 €, la commune entend maintenir ses objectifs : ce sont précisément 1 724 000 € d'investissements nouveaux qui viennent ainsi d'être planifiés.

Vous retrouverez le détail des principales opérations programmées en pages centrales du présent bulletin.

Cette situation est confortable et nous nous attachons à la pérenniser. Cela passe par la volonté, affirmée, de conserver à plus de 1 million d'euros, la capacité annuelle d'autofinancement. Il faut donc faire preuve d'une grande prudence, dans nos choix de gestion, pour limiter au maximum l'augmentation des dépenses de fonctionnement et anticiper une hausse, dans les mêmes proportions, des recettes récurrentes qui sont constituées de la dotation de l'Etat (appelée DGF) et des impôts locaux.

L'évolution des dépenses est parfaitement maintenue à La Séguinière. Les charges de fonctionnement qui étaient de 2 144 000 euros en 2016 sont de 2 158 000 euros en 2020. Soit plus 0,6% en 4 ans !

Mais la commune n'a pas le choix, elle doit même actionner le levier fiscal pour conserver son objectif d'autofinancement (différence entre recettes et dépenses) parce qu'en 8 ans, elle a dû faire face à une diminution de 49% de sa Dotation Globale de Fonctionnement : 602 500 € en 2013 et 290 000 € en 2021.

L'Etat qui versait à la commune, à cette époque 156 € par habitant (602 407 € / 3874 hab.) n'attribue désormais plus que 82 € (350 064 € / 4285 hab.).

Cette situation pourrait être acceptée si toutes les communes étaient traitées de façon identique mais ce n'est pas le cas et, en Maine-et-Loire plus qu'ailleurs, on constate un écart de traitement sans précédent entre collectivités locales.

Le montant global des participations de l'Etat étant stable, l'augmentation des uns se fait au détriment des autres...

Les communes non fusionnées, comme l'est La Séguinière, contribuent par leur écrêtement au financement des communes nouvelles qui se sont constituées depuis 2016.

Je m'en suis offusqué auprès du Sénateur Emmanuel CAPUS que j'ai rencontré en mairie le 2 avril dernier (cf. page 3).

Je lui ai rappelé que le Sénat, lors du projet de loi de finances 2019, avait jugé que le pacte de stabilité (dont bénéficient les communes nouvelles) était coûteux pour la grande majorité des collectivités puisqu'il est financé à l'intérieur de l'enveloppe des dotations. C'est-à-dire que le montant global des participations de l'Etat étant stable, l'augmentation des uns se fait au détriment des autres...

A titre d'exemple, pour illustrer cette évolution, il suffit de comparer, au regard de la DGF, deux communes de taille identique (4000 habitants) : La Séguinière et La Pommeraye.

En 2013, un ziniérais donnait lieu au versement d'une dotation de l'Etat de 319 € (commune plus intercommunalité) quand un habitant de La Pommeraye bénéficiait d'une somme quasiment identique de 303 €.

8 ans plus tard, l'écart s'est inversé et est même devenu « abyssal » entre ces deux communes. L'Etat verse aujourd'hui 181 € pour un ziniérais contre 415 € pour une personne domiciliée à La Pommeraye (Mauges/Loire).

A l'échelle de la commune, cela représente une différence de 982 800 € / an (415 € - 181 € x 4200 habitants).

Cette situation est devenue insupportable et choquante car les évolutions de la DGF entre les communes constituées en communes nouvelles et les autres sont disproportionnées et totalement injustifiées à l'époque mouvementée que nous vivons.

Le partage et la solidarité sont des valeurs qui ont été revendiquées dans les rassemblements de 2019 ; or, la répartition de la DGF, entre collectivités, fait écho comme un signal contraire aux vœux exprimés par nos concitoyens pour plus de justice sociale.

Les communes, comme la nôtre, que l'on peut qualifier de vertueuses, dans le sens où elles contribuent, notamment par leur effort sur la masse salariale, à la réduction des déficits publics, payent paradoxalement le prix fort au niveau de la répartition des dotations de l'Etat.

Il me semblait important de porter ces informations à votre connaissance.

Guy BARRÉ
Maire de La Séguinière

Carnet

Naissances	
15/03	Adam SUPIOT
24/03	Bertille LALLEMAND
25/03	Livio PAZ

Décès	
16/03	Jeannine RAMBAUD Veuve JEANNEAU - 91 ans
31/03	Simone BAUDRY Veuve CHOUTEAU - 89 ans

En couverture :
Travaux de rénovation de la salle des fêtes
Place Grignon de Montfort le 13 avril 2021

Edition n°177 mise en ligne sur le site internet www.mairie-laseguiniere.fr le samedi 17 avril 2021

Bulletin municipal de la commune de La Séguinière

Tirage à 1 865 exemplaires

Directeur de la publication :
Guy BARRÉ

Directeur de la communication :
David CARON

Crédit photos :
Mairie La Séguinière sauf mentionné

Maquette & impression :
Services municipaux

Copieur Xerox Color C60

Imprimé sur du papier issu de sources responsables

PEFC

DISPONIBLE SUR Google play
Disponible sur App Store

Mairie - Avenue Abbé Chauveau
49280 La Séguinière
Tél. 02 41 56 90 53
accueil@mairie-laseguiniere.fr

Activités en extérieur pendant le confinement

La municipalité a été sollicitée par plusieurs associations sportives souhaitant connaître sa position quant au maintien de la pratique sportive sur la commune suite aux annonces du Président de la République du 31 mars 2021.

C'est pourquoi, considérant le besoin d'occupation du temps libre pour les jeunes, légitimement renforcé dans ce contexte de reconfinement, d'une météo favorable, du fait que l'activité physique et sportive est indispensable pour la jeunesse, il a été décidé d'autoriser l'utilisation des équipements de plein air en adéquation avec le protocole du Ministère des Sports à savoir :

- Protocole sanitaire renforcé ;
- Possibilité d'utiliser son ballon/matériel individuel ;
- Pas de contact physique entre les pratiquants et respect de la distanciation physique de 2 m ;
- La possibilité d'être à plus de 6 si l'activité est encadrée par un éducateur diplômé ;
- Interdiction des rencontres interclubs.

Les éducateurs des jeunes ont toute la confiance des élus pour faire respecter ces consignes ; la commune se réservant toutefois le droit de suspendre à nouveau les activités suivant les évolutions sanitaires.

Chaque association concernée a été invitée à faire part de ses intentions de reprise ou non en nous transmettant son protocole le cas échéant.

Le tennis, le basket, le football et le tennis de table sont les associations qui ont proposé des activités en extérieur, avec encadrement, pendant les vacances de printemps, à leurs jeunes licenciés dans les équipements du complexe sportif Pierre de Coubertin.

Basket-ball

Football

Tennis

Visite du sénateur Emmanuel CAPUS

Le sénateur de Maine-et-Loire, vice-président de la commission des Finances a fait le plaisir à la municipalité de se déplacer à La Séguinière, le 2 avril dernier. Les échanges ont porté sur l'actualité touchant les collectivités locales.

Le sénateur a fait part de sa volonté de défendre la place des territoires dans l'organisation administrative française et les élus ont évoqué les problématiques auxquelles la commune doit faire face : le pourcentage de logements sociaux obligatoires et la baisse des dotations de l'Etat.

MARCHÉ DU MERCREDI

Planning de présence des commerçants

Le marché a lieu tous les mercredis matins. Il est rappelé aux utilisateurs du parking de la place de la mairie de veiller au respect de l'interdiction de stationnement le mercredi matin de 6h30 à 13h00. **La place étant limitée aux abords immédiats du marché, il est conseillé de stationner son véhicule sur le parking de la Bastille (face au foyer des jeunes).**

Spécialités / Dates	21/04	28/04	05/05	12/05	19/05	26/05
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X		X	X	X
3	X	X	X	X	X	X
4		X				X
5	X	X	X	X	X	X
6				X	X	
7					X	
8	X	X	X	X	X	X

1) Fruits et légumes / 2) Poisson / 3) Charcuterie - traiteur / 4) Jus de pommes, miel et récoltes - Amitié Sandogo / 5) Cuisine asiatique / 6) Rempaillage de chaises / 7) Lingerie pour femmes et hommes / 8) Volailler - traiteur.

Info : les commerçants les plus fréquemment présents sur le marché ont décidé de se présenter au travers d'un slogan résumant brièvement leur activité ou leurs atouts. Cette initiative promotionnelle est diffusée dans la présente rubrique à raison d'un commerçant par édition.

« La solidarité, notre valeur ajoutée » – Amitié Sandogo – La Séguinière

INSCRIPTIONS SUR LISTE ELECTORALE

Concernant les élections des 20 et 27 juin prochain, les personnes non inscrites sur la liste électorale sont invitées à se présenter au secrétariat de mairie pour remplir le formulaire d'inscription et apporter les documents nécessaires (pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, dernière carte d'électeur…) avant le 14/5/2021.

Avant le 14 mai 2021

PROCURATIONS DE VOTE

De nouvelles modalités sont proposées depuis le 6 avril dernier pour faciliter les procurations de vote. Les électeurs peuvent désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis un smartphone ou un ordinateur sur le site :

https://www.maprocuration.gouv.fr/

Les électeurs devront cependant toujours se présenter en gendarmerie pour limiter les risques de fraude mais le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit.

LES GRANDS PRINCIPES DE LA REPUBLIQUE

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, de nouvelles dispositions destinées à conforter le respect des principes de la République. Des séparatismes affaiblissent les fondements de la société notamment sur internet mais également dans le tissu associatif, dans certains lieux de culte et dans le fonctionnement des services publics.

Des mesures permettent désormais de prendre l'attache du Préfet pour intervenir quand les grands principes de laïcité et de neutralité ne sont pas respectés. Les subventions doivent également être soumises à un contrat d'engagement républicain, un fichier d'auteurs d'infractions terroriste peut être consulté lors des recrutements, l'officier d'état-civil dispose de leviers pour lutter contre les mariages forcés, une vigilance plus accrue est demandée pour les établissements scolaires hors contrat…

Le conseil municip@l en bref

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 10 mai à 20h30. Ces séances sont publiques ; chacun est invité à y assister, sous réserve des contraintes sanitaires.

Au conseil du 12 avril dernier ont été votées les délibérations suivantes :

- Avant-projet définitif de l'extension de la mairie,
- Subvention complémentaire pour l'extension de la mairie,
- Attribution du marché de travaux pour le remplacement de la toiture de l'école élémentaire,
- Implantation et volumétrie des constructions au PLUI-h,
- Vente d'un lot dans le lotissement Le Bordage,
- Convention avec l'AdC pour le broyage des déchets verts,
- Stationnement pour favoriser l'implantation de commerces,
- Consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Garenne,
- Compte de gestion 2020 - Budget Principal,
- Compte de gestion 2020 - Budget Lotissement,
- Compte Administratif 2020 - Budget Principal,
- Compte Administratif 2020 - Budget Lotissement,
- Reprise et affectation du résultat 2020 du budget principal,
- Vote des taux d'imposition pour l'année 2021,
- Vote du budget primitif 2021 - Budget Principal,
- Vote du budget primitif 2021 - Budget Lotissement,
- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'OGEC,
- Subvention aux associations et autres organismes,
- Publication des marchés publics passés en 2020,
- Cession d'équipement sportif à une association extérieure,
- Protocole transactionnel pour dégradation d'espace public.

Retrouvez les comptes-rendus du conseil municipal sur le site internet de la commune **www.mairie-laseguiniere.fr** ou sur les panneaux d'affichage à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie.

RECU'CLOPE

au bénéfice de la lutte contre le cancer

Dans le cadre d'un projet de création d'entreprise mené par des élèves de seconde en 2019/2020 du lycée Champ-Blanc du Longeron, la commune a acquis des cendriers récupérateurs de mégots. Grâce à l'ensemble des actions mises en place par les jeunes et l'énergie déployée par chacun, la mini-entreprise a réussi à dégager un bénéfice de 400 €. Ce bénéfice va être reversé à la ligue départementale contre le cancer.

Concernant la récupération des mégots, les sociétés contactées par les élèves n'ont pas donné suite en raison de la faible quantité à récupérer et du contexte sanitaire. Une entreprise peut toutefois répondre ponctuellement aux besoins de la commune, il s'agit de Cy-clope qui valorise les mégots.

PROCEDURE DE BIENS SANS MAITRE

Lotissement des Cèdres

A l'occasion de la création d'un accès Allée des Laboureurs pour le compte d'un particulier, les géomètres chargés du dossier ont relevé qu'une partie de la voie n'appartenait pas cadastralement à la commune. Il s'avère que lors de la rétrocession des parties communes du lotissement des Cèdres, à la fin des années 70, des portions de voirie et d'espaces verts sont restées propriété de l'aménageur de l'époque, la société Choletaise de TP. Or, cette société qui n'existe juridiquement plus n'a jamais entretenu les biens concernés ni acquitté la moindre taxe foncière pour le compte de la commune.

L'arrêté municipal n° 0037/2021 du 20 mars 2021, correspondant, constatant que des parcelles du lotissement des Cèdres n'ont pas de propriétaire connu au sens de l'article L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques a été <u>affiché sur le terrain</u> et à la porte de la mairie. Cet acte précise qu'il s'agit de rues et d'espaces communs du lotissement, présumés sans maître, qui au terme de la procédure seront attribués à la commune.

BALADE AUTOUR DU CŒUR URBAIN

Le tour de la commune peut se faire sur des sentiers où la nature est belle partout !

A l'Ouest, de nombreux habitants empruntent le sentier « au fil de l'eau », parcours très verdoyant. De l'autre côté, à l'Est, il est possible de longer l'avenue de Nantes sur la voie piétonne pour rejoindre le chemin de la Morinière. En arrivant aux jardins de La Moine, sur la gauche, « la coulée verte » permet de contourner le lotissement et de rejoindre le sentier menant au rond point de La Surchère. Là, on peut admirer la fritillaire ou Goganne (cf. photo), une plante herbacée caractéristique des zones humides qui est une espèce protégée actuellement.

A La Séguinière, cette espèce du nom latin Fritillaria Meleagris est encore présente alors qu'elle devient rare dans tout l'Ouest de la France. Préservons La Nature !

Fritillaria Meleagris

Les finances communales

Compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 a été approuvé par le conseil municipal le 12 avril 2021. Il comprend l'ensemble des écritures en dépenses et en recettes effectuées l'an passé.

Sections de fonctionnement et d'investissement cumulées, les recettes s'élèvent à 5 314 124 euros alors que les dépenses sont de 4 399 873 euros. Le résultat de l'exercice passé est donc excédentaire de 914 251 euros.

Si on y ajoute les résultats positifs des années passées, l'excédent atteint fin 2021 la somme de 2 122 672 euros **(*)**.

Cette somme est à relativiser car certaines dépenses d'investissement engagées ne sont pas terminées. Le solde des restes à réaliser est de 1 130 000 euros.

La somme dont dispose la commune pour financer en 2021 des opérations nouvelles se chiffre finalement à 992 672 euros (2 122 672 - 1 130 000).

Agrandissement Maison Médicale

LES PRINCIPALES REALISATIONS ET ACQUISITIONS EN 2020

Diverses acquisitions de terrains	: 797 372
Solde Salle de l'Arceau	: 201 506
Maison médicale	: 186 092
Espace cœur de bourg	: 116 999
Restaurant scolaire - Salle des Fêtes	: 60 032
Divers bâtiments	: 53 354
Equipement pour atelier	: 20 734
Matériel informatique et mobilier divers	: 17 801
...	

Ce dont on a disposé...

	en €
Excédent de fonctionnement 2019 affecté	608 762
Recettes fiscales	2 481 233
Dotations et attributions	520 019
Produits des services et des biens	348 487
Subventions d'investissement	414 661
Emprunt	395 893
Taxe d'aménagement	80 079
Remboursements divers	39 736
Opérations d'ordre (amortissements…)	*425 254*
Total des recettes perçues en 2021	**5 314 124**

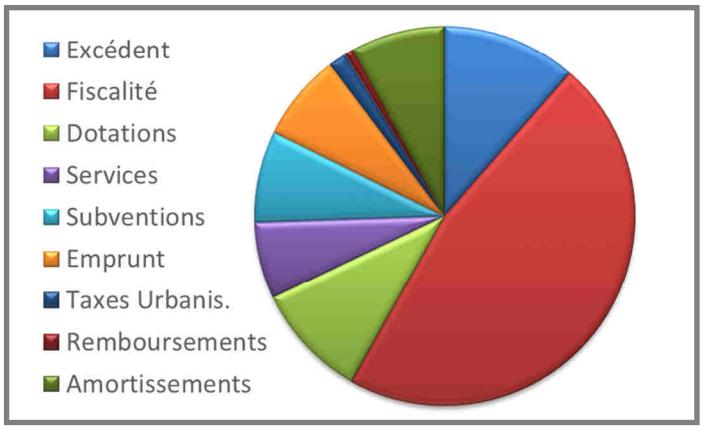

Ce que l'on en a fait...

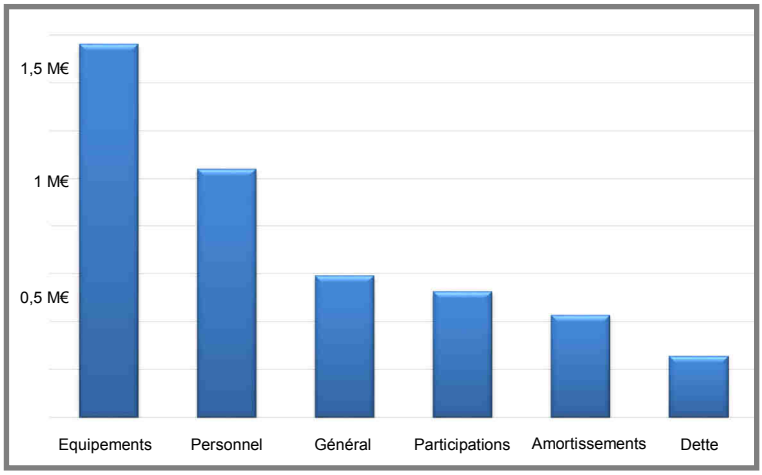

Dépenses d'équipements	1 562 516
Frais de personnel	1 040 946
Charges à caractère général	590 967
Contributions et participations	525 464
Remboursement de dette (capital et intérêts)	254 726
Opérations d'ordre (amortissements…)	*425 254*
Total des dépenses réalisées en 2020	**4 388 873**

Budget 2021

Le conseil municipal a également voté, le 12 avril, son budget pour l'année 2021. Ce document comprend l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année en cours.

Il a été décidé d'augmenter légèrement la pression fiscale et d'appliquer une hausse de 1,5% sur les taux des deux taxes foncières votées en 2020.

Les taux de taxe foncière appliqués, à La Séguinière, sont les suivants :

- *Taxe d'habitation à 13,49% (inchangé),*
- *Foncier bâti à 39,49%,*
- *Foncier non-bâti à 39,27%.*

Extension Mairie

Ce dont on dispose...

	en €
Excédent à reprendre **(*)**	2 122 672
Recettes fiscales	2 088 500
Dotations et attributions	863 500
Produits des services et des biens	391 500
Subventions d'investissement	350 000
Remboursement de TVA	500 000
Taxe d'aménagement	50 000
Remboursements divers	14 828
Opérations d'ordre (amortissements…)	*1 936 500*
Total des recettes prévues en 2021	**8 317 500**

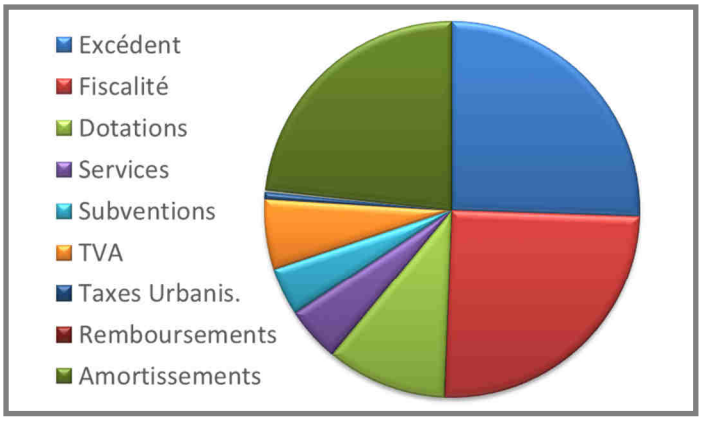

Ce que l'on en fait....

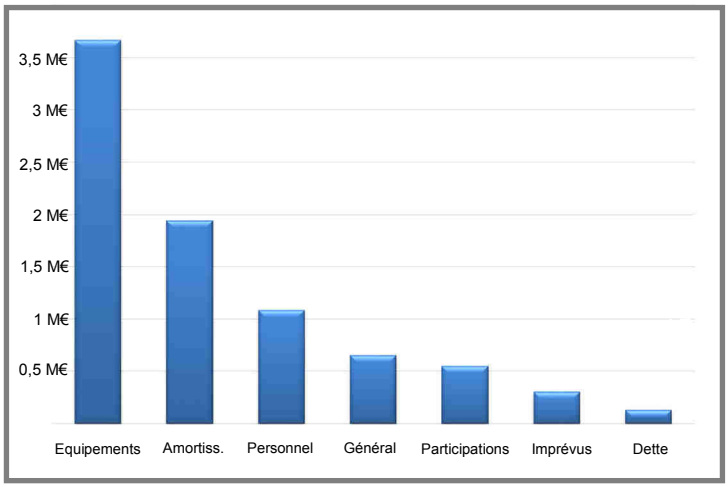

Dépenses d'équipements	3 664 000
Frais de personnel	1 085 000
Charges à caractère général	653 000
Contributions et participations	550 000
Dépenses imprévues	300 000
Remboursement de dette (capital et intérêts)	129 000
Opérations d'ordre (amortissements…)	*1 936 500*
Total des dépenses prévues en 2020	**8 317 500**

Aménagements Bords de Moine

LES CREDITS D'EQUIPEMENTS INSCRITS AU BUDGET 2021

Ensemble cantine - salle des fêtes	: 789 500
Acquisitions foncières	: 624 000
Extension mairie	: 575 000
Aménagement rue de la Garenne	: 500 000
Construction d'un bâtiment technique	: 450 000
Programme annuel voirie	: 180 000
Densification Cœur de Bourg	: 175 000
Toiture école élémentaire	: 62 500
Agrandissement du cimetière	: 52 500
Aménagements des Bords de Moine	: 51 000
...	

UN SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

pour les enfants de personnel prioritaire

L'Etat a décidé de fermer à compter du 6 avril 2021, pour une période de 3 semaines, les établissements (crèches, maternelles, écoles élémentaires, collèges, lycées), comme au printemps 2020. Ces établissements doivent cependant pouvoir accueillir les enfants de moins de 16 ans des publics dits « prioritaires », c'est-à-dire indispensables à la gestion de la crise sanitaire. **Les personnels de l'Education Nationale sont chargés de cet accueil pendant le temps scolaire mais, en dehors de celui-ci, un accueil peut être mis en place par les collectivités territoriales sous leur responsabilité.**

L'annonce a été faite par le Président de la République, en fin de journée, le 31 mars et la commune a reçu des instructions sur la mise en œuvre de ce nouveau confinement le vendredi 2 puis le samedi 3 avril derniers.

Il a fallu être réactif et, s'appuyant sur l'expérience du 1er confinement de 2020, la municipalité a pris la décision d'assurer l'accueil des enfants prioritaires de l'école publique et de l'école privée, en un seul lieu, avec du personnel communal, en dehors des jours scolarisés soit : de 7h00 à 19h00 le mercredi de la première semaine et les deux semaines de congés à suivre.

L'organisation de ce service ne coûte rien de plus à la commune et est entièrement gratuit pour les bénéficiaires. Seul le repas du midi, pour ceux qui le souhaitent, sera payant. En effet, les agents mobilisés pour ce service d'accueil sont déjà contractuellement engagés avec la commune qui les rémunère intégralement, même s'ils ne réalisent pas leurs heures de travail ; les collectivités locales n'étant pas éligibles au chômage partiel. C'est ainsi un total de 395 heures de temps de travail que la commune a redéployé, à cette occasion, de façon optimale.

Bibliothèque « Mille Pages »

Ce mois-ci, nous vous présentons une nouvelle collection intitulée :

« La littérature Young Adult ».

La littérature Young Adult s'adresse, comme son nom l'indique, à un lectorat de jeunes adultes au sens large du terme. Son public se compose de lecteurs âgés de 12 à 30 ans, suivant le genre de la collection.

Cette littérature marque la transition entre la littérature pour adolescents et celle pour adultes.

Le succès des romans Young Adult s'explique en partie par le fait que les lecteurs peuvent aisément se retrouver dans les héros et héroïnes.

Des personnages de leur âge vivent d'incroyables aventures ou, plus simplement, partagent leurs interrogations sur l'amour, la sexualité, l'école, les drogues ou les maladies.

« Le monstre chez moi »
D'Amy Giles

En est l'un des titres, il évoque la maltraitance dans un milieu « bien sous tous rapports ». Sujet fort et tellement plus courant qu'on ne le pense.

Vous souhaitant de bonnes lectures,
L'équipe des bénévoles

Horaires d'ouverture

Lundi : 16h45 à 18h30
Mercredi : 10h00 à 12h00
et de 17h30 à 18h45
Jeudi : 17h30 à 18h45
Samedi : 10h30 à 12h00

Possibilité de consulter et préparer une liste de livres sur le site E.changes.
Portail des bibliothèques de Cholet :
Bib_seguiniere@choletagglomeration.fr

La bibliothèque recherche des bénévoles

pour aider dans de nombreuses tâches

Les bénévoles participent à la vie de la bibliothèque grâce à des activités variées :

- Accueil des lecteurs
- Préparation des échanges de documents
- Recherche sur internet et choix de livres
- Rangement et classement
- Catalogage de nouveaux livres
- Couverture
- Animations ponctuelles (choix, préparation matérielle, organisation du déroulement, participation, rangement...)

Vous pouvez vous rapprocher de la bibliothèque si :

- Vous disposez d'un peu de temps
- Vous aimez transmettre le plaisir de la lecture
- Vous aimez le classement ou les travaux manuels
- Vous désirez vous impliquer dans la vie culturelle de votre commune
- Vous êtes à la recherche de contacts enrichissants.

Si vous êtes intéressés pour participer à une ou plusieurs de ces activités en fonction de vos goûts personnels, n'hésitez pas à vous inscrire :

Bib_seguiniere@choletagglomeration.fr
accueil@mairie-laseguiniere.fr

Le parcours éco-citoyen

Le parcours éco-citoyen, à La Séguinière émane d'une décision des élus du précédent mandat qui ont préféré un parcours pour tous les enfants de la commune, au lieu d'un conseil d'enfants qui n'en concerne que quelques-uns. Une manière d'apprendre la citoyenneté. Il se déroule sur deux années en CM1 et en CM2, en partenariat avec les directrices et maîtresses des deux écoles de la commune, l'école Marcel Luneau et l'école Notre-Dame.

En CM1 (2 temps) : le temps 1 « Dialogue avec M. le Maire » dans la salle du conseil municipal et le temps 2 « Sortie environnement » pour mieux connaître la nature qui nous entoure à La Séguinière, sur les thèmes de l'eau, l'ornithologie ou le jardinage au naturel.

En CM2 (4 étapes) : l'étape 1 « Découverte de la commune » - visite de locaux et espaces publics, étape 2 « Solidarité avec des associations communales » pour soutenir les personnes aînées ou le village du Burkina Faso «Sandogo », étape 3 « Actions citoyennes » où les élèves s'engagent dans le domaine de l'environnement ou du social, étape 4 « Visite d'entreprises de la commune ».

Un passeport éco-citoyen, signé par Monsieur le Maire, est remis à chaque enfant en fin d'année CM2.

Action citoyenne
Le nettoyage de la nature

Les élèves de CM2 ont choisi comme action citoyenne : le nettoyage de la nature. 16 élèves s'étaient donnés rendez-vous le mercredi 24 mars, après-midi, devant l'espace Prévert. Répartis en 3 équipes, munis de dossards, pinces et gants, ils ont parcouru les environs du complexe Pierre de Coubertin, de la salle de l'Arceau et du Moulin de la Cour.

La commune tient à remercier vivement le Conseil Départemental, pour le prêt des équipements ainsi que le Centre socio-culturel Ocsigène et son animateur Frédéric OGER qui était présent.

*Le C.S.I. propose d'ailleurs aux adultes motivés de créer une **« Brigade Verte »** qui pourra décider d'une action telle que le nettoyage d'une rue. A la Séguinière, on peut s'adresser à Yolaine Bossard conseillère municipale pour des renseignements complémentaires.*

Les dossards portaient la mention HULC acronyme de HABITANTS UNIS = LOCALITE CHOYEE. En effet, le but de plusieurs opérations successives est de sensibiliser un maximum de personnes à ne pas jeter les déchets le long des routes ou dans les espaces publics. Ce challenge « **zéro déchet sur les routes et dans les espaces publics** » est soutenu par le département.

L'AdC, et plus précisément le service chargé de la Gestion des Déchets, a mis à disposition pour cette action un ambassadeur du tri dans le but d'accompagner les enfants, les éduquer au recyclage et leur rappeler l'importance de réduire les déchets envahissant nos océans, nos continents et même notre atmosphère.

Le département du Maine-et-Loire a lancé en 2019 une opération « Place aux Citoyens » qui se poursuit par une étape « Place à l'Action ». La concertation a permis une sélection de 7 projets. En voici quelques-uns : lutter contre l'isolement des personnes âgées, des jouets pour les hôpitaux, challenge « zéro déchet » dans les espaces publics et sur les routes.

Des habitants de La Séguinière et la municipalité se sont montrés intéressés par ce projet d'embellir l'espace public en préservant la nature et l'environnement. L'Action citoyenne « nettoyage de la nature » s'inscrit tout naturellement dans ce challenge. Plusieurs réunions en distanciel, ont permis de participer à ce plan d'action départemental.

C'est par ce biais que le matériel pour la collecte des déchets a été prêté par le Département pour réaliser l'opération dans de bonnes conditions, en cette période de pandémie. Les dossards HULC sont une initiative du CSI dont le soutien est précieux.

Avec l'ensemble des différents acteurs, la municipalité espère une large sensibilisation au « problème des déchets ». Un remerciement est adressé aux partenaires locaux et départementaux qui ont permis de mener cette opération collective.

Réduire nos déchets, ne pas les jeter dans la nature, les recycler Tout cela est possible si l'on décide de respecter Notre Planète.

YB

Club des Amis Réunis

Redémarrage des activités

VOYAGE AU CŒUR DU MARAIS POITEVIN - 10 JUIN 2021

Le Club des Amis Réunis a pris la décision de maintenir la sortie du 10 juin 2021 dans le sud-Vendée, au Cœur du Marais Poitevin. Cette excursion est proposée par RS DISTRIBUTION avec le concours de « Bleu Voyage » au prix de 35 €. Le tarif comprend : le transport aller/retour en autocar, le petit-déjeuner, la présentation des produits RS DISTRIBUTION (sans obligation d'achat), le déjeuner (avec boissons incluses).

Au programme : une balade en barque, pour découvrir la faune et la flore du marais poitevin (animée par un guide touristique) et la journée se terminera par une dégustation dans une boutique de produits régionaux.

Les inscriptions se feront chaque mercredi du mois de mai, de 10h00 à 12h00, sur le marché, place de la Mairie.

PIQUE-NIQUE - 17 JUIN 2021

Un pique-nique proposé pour les adhérents et leur conjoint aura lieu le 17 juin 2021 au Moulin de la Cour au prix de 10 €. Les plateaux repas prévus et commandés seront distribués si la pandémie ne permet pas aux membres du club de se retrouver.

Les inscriptions se feront le mercredi 26 mai sur le marché, place de la Mairie.

Nous voulons croire en des jours meilleurs et serions très heureux de vous revoir.

Pour le club des Amis Réunis
Mme LEBLANC - 06 68 00 29 30

PS : le bureau du club est reconduit pour l'année 2021.

BVLS : Organisation d'une collecte des déchets le 9 mai 2021

Comme évoqué dans le bulletin municipal du mois de mars, l'association communale « BIEN VIVRE A LA SEGUINIERE » BVLS est à l'initiative d'un projet de collecte de déchets sur les routes et voies diverses de la commune.

L'objectif de cette action est de sensibiliser les habitants à l'état de propreté des routes, de valoriser l'image de la commune et permet de s'inscrire dans une démarche plus globale de protection de l'environnement.

La collecte aura lieu comme prévu le dimanche matin 9 mai. Le rendez-vous est fixé à 9h30 sur le parking de la société PEAULT située dans la zone d'activité de la Bergerie.

Après avoir formé les groupes (en fonction des contraintes sanitaires du moment) et expliqué les consignes de sécurité élémentaires pour prévenir les accidents le long des voies empruntées, les participants procéderont à la collecte sur les parcours prédéfinis à partir de 10h00.

Pour participer, les personnes intéressées doivent préalablement déposer au secrétariat de mairie le bulletin d'inscription figurant en page 12 du mensuel d'informations municipales du mois de mars 2021.

C.S.I.

Job d'été : une alternative pour les 16/18 ans

Le centre socioculturel intercommunal « OCSIGENE » met en place pour la 2ème fois une coopérative jeunesse de services (CJS) .

Qu'est ce que la CJS ?

C'est une entreprise coopérative éphémère gérée par un groupe de 12 jeunes environ.

Ce sont les jeunes qui créent les règles du jeu de cette expérience. Ils vont proposer des services (ménage, rangement, archivage, tractage...) aux particuliers et entreprises du territoire du Centre Socioculturel. Ils démarchent, font des devis, font les chantiers, la facturation, gèrent leurs plannings (des vacances sont possibles), et la vie de groupe.

Les bénéfices de l'entreprise sont repartis entre les jeunes à la fin de l'été.

Des temps de formations sont également proposés en fonction de leurs besoins et envies.

C'est un terrain d'expérimentation pour leur 1er job, un vrai plus pour décrocher un travail par la suite ou avoir l'expérience demandée dans certaines écoles. Cela permet aussi d'acquérir, de développer ou de se rendre compte de leurs compétences et de découvrir le monde de l'entreprise en étant totalement acteur. Ils seront accompagnés par 2 animateurs, formés à la CJS.

Le CJS s'adresse aux jeunes qui ont entre 16 et 18 ans et qui sont domiciliés dans les communes de La Séguinière, Saint-Léger-sous-Cholet, Bégrolles en Mauges, La Romagne ou Saint-Christophe-du-Bois…

Tous ceux qui sont intéressés pour vivre cette expérience peuvent contacter Julie, au CSI Ocsigène au 02.41.56.26.10, par mail csinter.jeunes@orange.fr ou sur Facebook « jeunesseocsigene ».

Les candidatures sont acceptées jusqu'au 30 avril 2021.

Les aventures de Suzette ou la chronique du CLIC

En ce mois d'avril, Suzette profite des premiers rayons du soleil pour se mettre à jardiner et repousse le moment de faire son grand ménage de printemps. En effet, après ces mois renfermée chez elle, elle a envie de respirer le grand air plutôt que la poussière.

En revenant de la jardinerie, Suzette trouve dans sa boîte aux lettre la déclaration d'impôts à compléter. C'est alors qu'elle repense à l'attestation fiscale que lui a fourni dernièrement le service d'aide à domicile qui est intervenu à l'automne pour l'entretien de son jardin. Suzette, n'ayant habituellement pas d'impôt à payer se demande si ce document a un intérêt pour elle.

En appelant le CLIC, elle apprend qu'en reportant sur sa déclaration d'impôt les informations de son attestation fiscale, elle pourra bénéficier d'un crédit d'impôt équivalent à 50% des sommes réglées. La coordinatrice lui précise que cela est également valable pour tous les services à la personne (entretien du logement, aide à la personne, portage de repas, téléassistance…). La coordinatrice l'invite cependant à prendre contact avec le centre des impôts dont elle dépend pour plus de précisions.

…rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

Le Centre Local d'Information et de Coordination du choletais (CLIC) géré par l'Instance Gérontologique de l'Agglomération Choletaise (IGEAC) répond à vos questions liées au vieillissement ou au handicap.

Le CLIC IGEAC : INFORME gratuitement sur les services, les établissements, les aides…, EVALUE vos besoins à domicile, étudie les améliorations permettant de maintenir le logement adapté et peut effectuer un bilan d'autonomie en concertation avec votre médecin, votre infirmier, votre auxiliaire de vie et tous ceux qui participent à votre soutien à domicile, CONSEILLE et ORIENTE vers les services appropriés, ETABLIT avec vous une aide personnalisée, vous SOUTIENT dans vos démarches.

CLIC IGEAC
24 avenue Maudet 49300 CHOLET
Tél : 02.41.30.26.34 mail : clic-choletais@wanadoo.fr
Accueil de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Possibilité de rendez-vous à domicile

Infos de dernière minute

Inscriptions scolaires

Les contraintes sanitaires ne permettent pas d'organiser dans les conditions habituelles les matinées portes-ouvertes. Les inscriptions pour la rentrée 2021/2022 dans les écoles de La Séguinière sont toutefois possibles en contactant :

Pour l'école maternelle publique Marcel Luneau : Mme HÉRISSÉ au 02 41 56 98 55

Pour l'école maternelle privée Notre-Dame : Mme ROSSIGNOL au 02 41 56 96 93

Job d'été

L'association ADMR Les Trois Chênes située à La Séguinière 5 bis rue de la Garenne recherche pour l'été du personnel.

Les emplois concernent :

- *L'aide aux personnes âgées,*
- *La garde d'enfants,*
- *L'accompagnement de personnes en situation de handicap.*

Renseignements au 02 52 25 02 58 ou recrutements@fede49.admr.orp

Légendes ziniéraises

Au fil des siècles de nombreuses légendes se sont créées dans tous les villages, transmises oralement ou par écrits et parfois déformées, transformées par soucis d'originalité, d'oublis volontaires ou involontaires… Le point de départ de ces légendes est souvent un fait réel que l'auteur embellit, couvre de mystère.

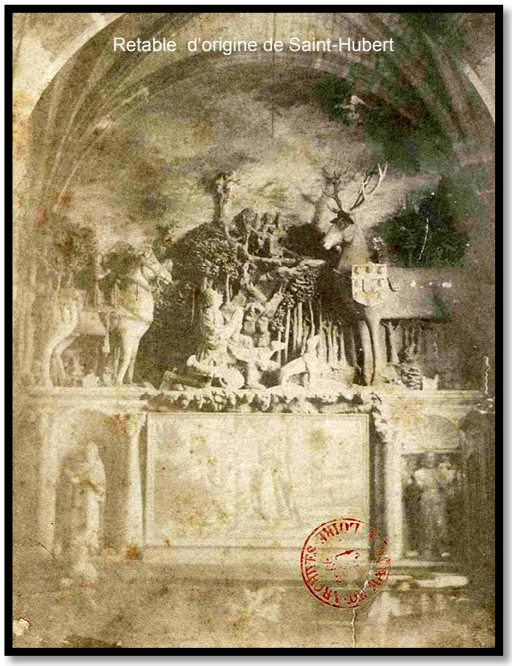
Retable d'origine de Saint-Hubert

La plus connue à la Séguinière est la légende de Saint-Hubert. Nous trouvons la première trace écrite de ce récit en 1858 (le Saint-Hubert de La Séguinière, p.24 du bulletin historique et monumental de l'Anjou par Aimé de Soland) Son origine date du début du XVIième siècle lorsque le seigneur de la Séguinière Charles Du Plessis de la Bourgonnière fait ériger dans l'église un retable en remerciement à Saint-Hubert d'une guérison de la rage due à la morsure d'un chien lors d'une chasse. Le retable original fut détruit en 1862 lors de l'agrandissement de l'église. Après la révolution, le titre de seigneur de la Séguinière ayant disparu, la famille Bourasseau de la Renollière reprit à son compte la légende en réparant le retable abîmé puis en faisant construire l'actuel retable (peut-être en remerciement également d'une guérison dans cette famille de chasseurs, loisir très prisé des notables de chaque commune). Un **EX-VOTO** les concernant est signalé en 1821 en bas du retable.

Les guerres de Vendée apportent également leurs lots de légendes et mystères. Dans les bas de Viel-Mur, la toute petite île de matare accompagne la légende d'une intrépide guerrière vendéenne qui, bien longtemps après sa mort, continue de battre le linge au milieu de la Moine. Mais le meunier de Vému (comme on l'écrivait autrefois) reçoit en réponse à sa question : « *Qui lave don' ici si tard ?* » un « *Passez, passez votre chemin ! C'est jeanne de Matar qui lave sa* guêtre ». Nous trouvons la trace d'un « moulin alias Matard » sur un acte de 1538.

Chapelle Notre Dame de Toute Patience

Les premiers habitants de notre contrée, face à des phénomènes naturels inexpliqués nous lèguent des légendes qui traversent les siècles. Comme **celle de la pierre branlante,** vers la ferme du Chatelier. Une pierre de 7800 kg et 2m75 de long qu'un enfant peut faire osciller (Répertoire Archéologique 1860). Cette pierre, selon un laboureur du coin, était une pierre de justice dans l'ancien temps. Si un prétendu coupable pouvait la mettre en branle, il n'était pas condamné (Bulletin SLA - Société des Sciences, des Lettres et Arts de Cholet et sa région - 1982).

D'autres mystères flottent au dessus et en dessous de notre village. En 1887, le curé Cribier relate l'histoire d'un jeune garçon de la ferme des borderies qui aurait vu le père de Montfort avec une « dame si belle » qu'il n'aurait pas osé rentrer dans la chapelle Notre Dame de Toute Patience. Le curé intitule son article : **Apparition de la très sainte Vierge au père de Montfort.**

Les souterrains attisent également l'imaginaire comme ceux qui pouvaient passer sous la Moine, relier à La Séguinière (la Marche) à la commune de Saint André-de-la-Marche !

Certains ont pénétré dans ces entrées de souterrains qui ont sans doute existé mais qui étaient des souterrains ou des caves refuges en cas d'attaques de brigands et auxquels on aime ajouter des kilomètres de mystères...

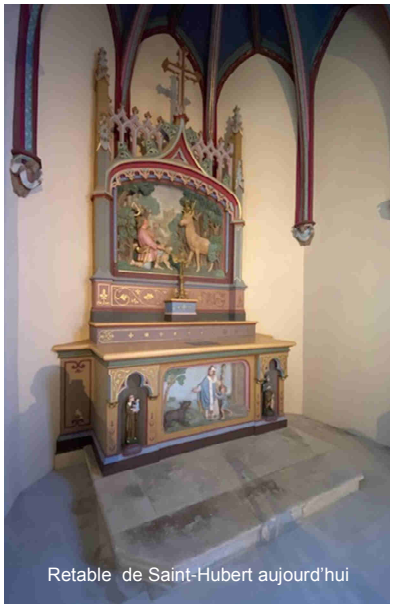
Retable de Saint-Hubert aujourd'hui

Qu'est-ce qu'un EX-VOTO

C'est une offrande à une divinité. L'origine des ex-voto trouve sa source dans les pratiques des religions païennes qui depuis l'antiquité ont cherché secours et protection auprès de leurs divinités promettant une offrande en contrepartie de la faveur demandée.

Les égyptiens offraient des ex-voto en témoignage de reconnaissance à la déesse Sérapis, les grecs au dieu Asclépios, et les romains au dieu Esculape.

Il y a deux sortes d'ex-voto :

- les Ex-voto PROPITIATOIRE « que l'on offre pour demander »,
- Les Ex-voto GRATULATOIRE « que l'on offre pour remercier » .

Article rédigé par l'association
Histoire & Patrimoine de La Séguinière

Histoire et Patrimoine de la Séguinière